

**LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES
EN BASSE-NORMANDIE ET LEURS ENJEUX**

Avis

du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

adopté à l'unanimité

le 10 janvier 2005

LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES EN BASSE-NORMANDIE ET LEURS ENJEUX

En portant son attention sur les migrations résidentielles en Basse-Normandie, le CESR a voulu se doter d'un socle d'informations de nature démographique susceptible de contribuer à la compréhension d'une partie des problématiques économiques et sociales auxquelles la région est régulièrement confrontée.

En effet, la question des migrations résidentielles est indissociable d'un certain nombre de thématiques et de préoccupations régionales de première importance : démographie, formation (en particulier supérieure), emploi (notamment en matière d'encadrement), développement local...

Du fait du caractère très global de la question des migrations résidentielles, l'avis du CESR n'opérera que très peu de préconisations. En revanche et dans la mesure du possible, il mettra en évidence un certain nombre de constats de nature à inciter les pouvoirs publics à poursuivre, à réorienter ou à mettre en place des politiques adaptées à la résolution des problématiques posées.

De façon formelle, la réflexion menée par le CESR en la matière repose sur des approches croisées, à la fois territoriales et structurelles.

Au plan territorial, l'analyse des phénomènes migratoires reposera prioritairement sur les régions et accessoirement sur les départements et les zones d'emploi bas-normandes, ces dernières unités spatiales étant indispensables à une appréciation fine des mouvements de population. En outre, une mise en perspective de la Basse-Normandie par rapport à certains ensembles régionaux (Bassin Parisien, Grand Ouest) sera opérée, permettant d'effectuer de nouveaux constats ou d'en relativiser certains.

Au plan structurel, trois paramètres majeurs ont été retenus : les catégories d'âges, les catégories socio-professionnelles et le niveau de diplôme. Ces trois facteurs mettent bien en évidence la variété des comportements des bas-normands vis-à-vis des migrations résidentielles.

Préalablement au rendu de ces analyses croisées, quelques précisions d'ordre méthodologique doivent être apportées. Tout d'abord, il convient de préciser que seuls les mouvements migratoires entre la Basse-Normandie (et ses départements

et zones d'emploi) et les régions de France métropolitaine seront pris en compte. Les mouvements avec l'étranger et les DOM-TOM seront donc exclus.

En termes de définition, la migration est le phénomène lié à l'événement démographique de changement de résidence. Plus précisément, selon l'INSEE, un migrant est une personne dont le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement était différent du lieu de résidence au recensement suivant. Si l'on retient l'échelon régional, ce sont les changements de domicile entre les différentes régions qui correspondront à des migrations. Par conséquent, plus le niveau géographique d'étude est grand, moins le nombre de migrants comptabilisés est important.

L'expression des constats réalisés dans le cadre de cette réflexion repose essentiellement sur les notions de solde migratoire et de taux annuel de migration nette. Le solde migratoire est la différence entre le nombre d'entrants (personnes résidant dans la zone en 1999 et qui étaient situées hors de la zone en 1990) et le nombre de sortants (personnes résidant en 1990 dans la zone et situées hors de la zone en 1999). Le solde migratoire constitue un bon indicateur du degré d'attractivité ou de répulsion d'un échelon territorial. Pour compléter cet élément d'appréciation des migrations, il est également utile de faire appel au taux annuel de migration nette¹, paramètre permettant de rapporter l'importance des flux migratoires à celle de la population totale concernée et donc de relativiser certains constats par trop catégoriques.

Compte tenu de ces éléments formels, l'avis du CESR de Basse-Normandie sur les migrations résidentielles et leurs enjeux abordera successivement ce qui a trait aux caractéristiques générales des mouvements migratoires observés au plan régional, puis il analysera ces derniers au niveau des catégories d'âges, des catégories socio-professionnelles et des diplômes selon une approche interrégionale (Bassin Parisien et Grand Ouest). Enfin, ces mêmes paramètres seront examinés sous des échelons territoriaux de niveau inférieur : les départements et les zones d'emploi bas-normands.

Au sein de ces développements et plutôt qu'une présentation exagérément détaillée et chiffrée, l'avis mettra l'accent sur les constats essentiels, susceptibles de justifier ou d'infléchir les politiques régionales mises en œuvre par les pouvoirs publics sur les plans économiques et sociaux.

1 Le taux annuel de migration nette est le rapport annuel moyen à la population moyenne de la zone retenue. Il se calcule de la façon suivante : $\text{taux net} = (\text{solde migratoire entre 2 zones} / \text{durée de la période}) / \text{la population moyenne de la zone} \times 1000$.

I - LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE

Préalablement à l'étude détaillée des mouvements et des tendances migratoires propres à la Basse-Normandie, il est indispensable de procéder à un rappel des caractéristiques majeures qui marquent celles-ci au plan régional. Elles sont de quatre ordres :

- la persistance d'un solde migratoire négatif ;
- des échanges positifs avec l'Île de France ;
- des échanges négatifs avec les régions de l'Ouest et du Sud ;
- des échanges placés sous le signe de la proximité.

• Si l'on se place à l'échelle temporelle des recensements opérés après guerre, la Basse-Normandie présente la particularité d'afficher de façon permanente des soldes migratoires négatifs. Toutefois, il faut souligner que cette caractéristique tend à s'amenuiser. Ainsi, le taux annuel de migration nette est-il passé de -0,70‰ en 1975-1982 à -0,63‰ en 1982-1990 pour ne plus atteindre au dernier recensement (1999) que -0,39‰. Exprimé en valeur absolue, le solde migratoire n'était plus négatif en 1999 que de 5431 personnes contre 9506 en 1990². Il semblerait même, selon l'INSEE, que ce solde soit désormais nul ou pratiquement nul³

Cette évolution encourageante est surtout le fait d'une capacité accrue de la Basse-Normandie à retenir ses habitants. Ainsi, le taux de sorties a diminué entre 1982 et 1999 de 1,28 point (soit de 16,79‰ à 15,51‰) tandis que le taux d'entrées enregistrait une diminution de 0,97 point (soit de 16,09‰ à 15,12‰) traduisant un potentiel d'attraction à la baisse. Quoique préoccupante, cette dernière évolution a été observée sur l'ensemble de l'hexagone, toutes les régions étant marquées par une baisse de la mobilité.

• Les échanges avec l'Île-de-France représentent la majorité des mouvements migratoires observés en Basse-Normandie durant la précédente décennie. Ainsi, sur un total de 285 979 mouvements enregistrés durant la période 1990-1999 (soit 140274 entrées et 145705 sorties), les échanges avec l'Île-de-France ont concerné 89 787 personnes soit presque 1 sur 3 (plus précisément 31,39%). De surcroît, ces échanges se sont révélés positifs d'environ 20 000 personnes (54 901 arrivées en Basse-Normandie contre 34 886 départs). Par ailleurs, il importe de souligner que les mouvements de population observés durant la dernière période intercensitaire, soit 286 000 personnes, ont concerné l'équivalent de 20 % de la population régionale.

² Il s'agit d'un résultat incluant l'ensemble de la population tous âges compris.

³ D'après INSEE Première n°805 de septembre 2001. À ce propos, on peut considérer que les soldes migratoires affectant la Basse-Normandie ont connu ces dix dernières années une diminution suffisamment significative pour atteindre en 2000 un niveau nul ou quasi-nul.

- En revanche, les échanges avec les régions de l'Ouest et du Sud sont demeurés négatifs et ce sans exception aucune. Le déficit le plus élevé a résulté des échanges avec la région PACA (-4 000), l'héliotropisme expliquant en grande partie le caractère négatif de ces flux.

La Basse-Normandie a également subi l'attractivité grandissante des régions de l'Ouest. La proximité ne peut à elle seule expliquer l'attirance pour la Bretagne et les Pays de la Loire puisqu'un solde négatif est aussi observable avec Poitou-Charentes et Aquitaine. C'est donc véritablement un attrait pour l'Ouest (et ses littoraux) qui est constaté.

À l'inverse, les flux migratoires caractérisant la Basse-Normandie sont positifs avec toutes les régions situées au Nord d'une ligne Caen-Metz⁴.

- La proximité demeure un élément déterminant de l'ampleur des mouvements migratoires ayant affecté la Basse-Normandie. Derrière l'Île-de-France (90 000 mouvements), c'est avec les Pays de la Loire (37 000), la Haute-Normandie (33 500) et la Bretagne (32 000) que les flux migratoires ont été les plus développés. Ces trois dernières régions représentent donc 35,8% des mouvements migratoires enregistrés durant la précédente décennie au niveau bas-normand. Au plan détaillé, il faut souligner que les soldes ont été négatifs avec les Pays de la Loire (-7 400) et la Bretagne (-7 100) mais positifs avec la Haute-Normandie (+2 400).

II - LE POSITIONNEMENT INTERRÉGIONAL DE LA BASSE-NORMANDIE EN MATIÈRE DE MIGRATION

Comme précédemment annoncée, cette deuxième partie procédera à une approche régionale des migrations basée sur les catégories d'âges, les catégories socio-professionnelles et les diplômes, complétée par une comparaison systématique avec les régions du Bassin Parisien et du Grand Ouest.

Les mouvements migratoires selon les catégories d'âges

L'influence des périodes de la vie sur les comportements et les choix migratoires est incontestable et motive donc ce type d'approche basée sur l'analyse des flux migratoires selon les différentes catégories d'âges.

En l'occurrence, le déficit migratoire en Basse-Normandie concerne quasi exclusivement les 20-29 ans et de façon moindre les 30-34 ans comme l'indique le tableau n°1. Les soldes négatifs enregistrés sont donc considérables pour les deux premières catégories d'âges retenues et déterminent l'orientation négative globale des migrations régionales sur la période 1990-1999.

⁴ Soit les régions suivantes : Haute-Normandie (+2376), Picardie (+1315), Nord-Pas-de-Calais (+922), Île-de-France (+20015), Champagne-Ardenne (+431), Lorraine (+95).

	Soldes migratoires	Taux annuel en ‰
20-24 ans	-8 099	-9,76
25-29 ans	-11 279	-12,35
30-34 ans	-1 869	-2,13
35-39 ans	+1 158	+1,27
40-44 ans	+ 714	+0,76
45-49 ans	+188	+0,20
50-54 ans	+639	+0,75
55-59 ans	+1 761	+3,23
60 ans et plus	+10 443	+4,68
Total*	-5 431	-0,42

* ce total inclut les 0-19 ans

**Tableau n°1 : Soldes migratoires et taux annuels de migration nette
par catégories d'âges entre 1990 et 1999**

Source : RGP 99, exploitation complémentaire

L'analyse des taux annuels de migration nette vient renforcer ce constat et montre combien le problème migratoire régional est prégnant pour ces catégories d'âges. Ainsi, la poursuite des études à l'extérieur de la région et la recherche d'un premier emploi ou d'une opportunité professionnelle plus attractive constituent le point névralgique du problème migratoire régional. Il est important de souligner que le déficit migratoire des jeunes bas-normands s'est accru entre les deux périodes intercensitaires⁵, ce malgré le renforcement de l'offre régionale de formations notamment au plan de l'enseignement supérieur.

L'importance du solde migratoire négatif affectant les jeunes (20-29 ans) en Basse-Normandie inspire au CESR deux constats apparemment contradictoires : d'une part, plus les jeunes sont formés -ce qui est le cas en Basse-Normandie-, plus ils sont mobiles ; d'autre part, plus on densifie l'appareil de formation, plus la capacité régionale de retenir la population jeune est améliorée ce que tend d'ailleurs à corroborer le niveau moins défavorable du taux annuel de migration nette des 20-24 ans (-9,76‰) par rapport à celui des 25-29 ans (-12,35‰).

Au plan détaillé, la moitié du solde migratoire négatif des 20-29 ans est constituée par des jeunes qui rejoignent l'Île-de-France (-9 600) et 1/5^{ème} (soit 4 100) par des jeunes qui vont en Bretagne et Pays de la Loire.

En revanche, la Basse-Normandie affiche un excédent migratoire pour les plus de 35 ans, excédent particulièrement significatif à partir de 55 ans jusqu'à 74 ans.

⁵ En valeur absolue, le déficit migratoire des jeunes âgés de 20 à 29 ans s'est accru d'environ 1 000 personnes entre 1982-1990 et 1990-1999. En valeur relative et exprimée en termes de taux annuel de migration nette, il s'est même accru de 2 points d'une période à l'autre.

Pour les adultes d'âges intermédiaires et les seniors, l'excédent avec l'Île-de-France dépasse le solde migratoire total des catégories d'âges concernées : +10 600 pour un solde global de +2600 pour les 30-59 ans et +11 500 pour un solde global de +10 500 pour les plus de 60 ans.

Ces caractéristiques sont-elles propres à la Basse-Normandie ou sont-elles communes ou du moins présentes dans tout ou partie des régions composant le Bassin Parisien et le Grand Ouest ?

Concernant les régions du **Bassin Parisien**⁶, les déficits de jeunes sont importants pour toutes les régions bordant l'Île-de-France et oscillent entre -14 200 jeunes (Haute-Normandie) et -22 700 (Picardie), la Basse-Normandie occupant une position médiane en valeur absolue (-19 400).

En revanche, pour les personnes d'âge intermédiaire (30-59 ans), les régions entourant l'Île-de-France présentent des soldes contrastés allant de +25 400 (Centre) à -14 500 (Champagne-Ardenne). Pour les seniors, des excédents significatifs apparaissent pour la plupart des régions, la Basse-Normandie se positionnant en troisième position derrière les régions Centre et Bourgogne.

Toutes catégories d'âges confondues, seules deux régions présentent des soldes migratoires positifs, à savoir la Bourgogne (+5 700) et la région Centre (+ 44 700), cette dernière région affichant de fortes migrations quotidiennes avec l'Île-de-France qui ont pour conséquence de minorer les migrations résidentielles..

Dans ce contexte, la région Île-de-France joue un rôle de pompe aspirante pour les jeunes et de pompe refoulante pour les adultes d'âge intermédiaire et les seniors. Ce constat n'est pas nouveau ; il a déjà été observé entre 1982 et 1990.

Concernant les régions du **Grand Ouest**⁷, les déficits de jeunes sont constatés dans les quatre régions en cause. Ils oscillent entre -15 300 (Poitou-Charentes) et -27 700 (Pays de la Loire). Cependant, exprimé en termes de taux annuel de migration nette (c'est-à-dire par rapport à la population totale concernée), c'est la Basse-Normandie qui présente, et de loin, les taux les plus élevés : -9,7‰ pour les 20-24 ans et -12,3‰ pour les 25-29 ans à comparer à -3,6‰ pour les 20-24 ans en Pays de la Loire et à -6,0‰ pour les 24-29 ans en Poitou-Charentes.

Pour les adultes d'âge intermédiaire, toutes les régions du Grand Ouest ont enregistré des soldes positifs mais comme en témoigne le tableau n°2, les valeurs atteintes par les trois autres régions sont largement supérieures à celles affichées par la Basse-Normandie, ce qui dénote d'une attractivité significativement supérieure.

⁶Soit Île-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Centre et Bourgogne. Il convient de préciser qu'au plan formel l'appartenance de la Bourgogne au Bassin Parisien se traduit par la présence d'un seul département, en l'occurrence l'Yonne. Par ailleurs, les Pays de la Loire sont aussi inclus dans le Bassin Parisien au travers du département de la Sarthe. Pour les besoins de cette étude, la totalité de la Bourgogne a été incluse dans le Bassin Parisien alors que la totalité des Pays de la Loire l'a été dans le Grand Ouest.

⁷Soit Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

	Basse-Normandie	Pays de la Loire	Bretagne	Poitou-Charentes
20 à 29 ans	-19378	-27696	-18227	-15254
30 à 59 ans	2591	34229	33372	23594
60 ans et plus	10443	22932	30752	16555
Total région*	-5431	55078	70576	42130

* Total calculé y compris les 0-19 ans.

**Tableau n°2 : Les soldes migratoires par âge pour les régions du Grand Ouest
entre 1990 et 1999**

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour les personnes âgées de 20 à 29 ans, le solde migratoire de la Basse-Normandie a été de 19 378 personnes entre 1990 et 1999. Tous âges confondus (en englobant les moins de 20 ans), la Basse-Normandie a enregistré un déficit migratoire s'élevant à 5 431 personnes.

Il en va de même pour les seniors. Toutefois, le taux annuel de migration nette de la Basse-Normandie est moins éloigné (5‰) de celui relevé pour la Bretagne (8‰) que de ceux observés pour les autres catégories d'âge.

Globalement, les autres régions du Grand Ouest enregistrent des soldes migratoires très positifs mais il faut garder présent à l'esprit qu'une partie des distorsions notées pour la Basse-Normandie trouve son explication dans la plus grande proximité de cette région avec l'Île-de-France, région dont l'attractivité demeure considérable à bien des égards.

Si l'on se place au plan des migrations internes aux régions du Grand Ouest, la Basse-Normandie enregistre des déficits considérables avec les trois autres régions et ce surtout avec la Bretagne (-7 100) et les Pays de la Loire (-7 400). Ces déficits affectent essentiellement les jeunes et à un moindre degré les adultes d'âge intermédiaire. Plus préoccupant, ce déséquilibre migratoire avec les régions du Grand Ouest a pratiquement doublé par rapport aux années 80, ce qui pourrait être la traduction d'une attractivité de plus en plus différenciée.

En termes d'enjeux, le solde migratoire régional, principalement négatif pour les jeunes, constitue sans nul doute un véritable handicap pour la Basse-Normandie. En effet, d'une certaine manière, la Basse-Normandie « exporterait ses naissances » et « importerait ses décès » compte tenu de son solde migratoire très positif pour la catégorie des seniors. Ainsi, la région vieillit ; la part des moins de 20 ans diminue et se montre inférieure à celle observée au niveau national alors que la proportion des plus de 60 ans s'accroît et se révèle supérieure à celle relevée au plan national.

Au niveau économique, ce phénomène n'est pas sans répercussions. On peut ainsi craindre une rétractation de la population active et des problèmes consécutifs de recrutement notamment pour l'encadrement. On peut également considérer que les départs en nombre de jeunes (le plus souvent diplômés, on le verra plus loin dans l'avis) sont de nature à remettre en cause le dimensionnement de l'appareil régional de formation, en particulier celui de niveau supérieur, et constituent à tout le moins un non-retour sur investissement pour la région.

En revanche, l'installation croissante sur le territoire bas-normand de seniors, pour certains dotés de revenus confortables, suscite le développement d'activités notamment de services, elles-mêmes porteuses d'emploi.

Les mouvements migratoires selon les catégories socio-professionnelles

L'observation des migrations résidentielles par le truchement des catégories socio-professionnelles (CSP) apporte un éclairage complémentaire mettant notamment en évidence les motifs de migration relevant de la recherche d'un emploi. 8 CSP (6 pour les actifs et 2 pour les inactifs) servent de base à cette analyse.

Le tableau n°3 illustre de façon synthétique les spécificités des migrations résidentielles en Basse-Normandie selon les CSP. En l'occurrence, le solde migratoire des CSP composées d'actifs est globalement et largement négatif d'environ 14 000 personnes. Seuls les agriculteurs et les artisans présentent des bilans migratoires positifs cependant de faible ampleur.

CSP	Arrivées en Basse-Normandie	Départs de Basse-Normandie	Soldes migratoires	Taux annuel de migration nette
Agriculteurs	675	448	227	+0,8 ‰
Artisans*	4 864	4 141	723	+1,9 ‰
Cadres*	11 526	13 987	-2 461	-5,8 ‰
Professions intermédiaires	16 560	22 250	-5 690	-5,2 ‰
Employés	17 688	22 325	-4 637	-2,8 ‰
Ouvriers	11 678	13 756	-2 078	-1,2 ‰
Retraités	20 758	10 253	10 505	+4,0 ‰
Autres inactifs	56 525	58 545	-2 020	-0,4 ‰
Ensemble	140 274	145 705	-5 431	-0,4 ‰

Tableau n°3 : Les flux migratoires en Basse-Normandie selon la CSP entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, 11 526 cadres sont venus s'installer en Basse-Normandie alors que 13 987 l'ont quittée. Ces mouvements dégagent un solde migratoire de -2 461 cadres.

* La catégorie artisans inclut également celle des chefs d'entreprise et commerçants.

* La catégorie cadres inclut les professions intellectuelles supérieures dont les professions libérales, les cadres d'entreprise et de la fonction publique.

Les soldes migratoires affectant les cadres, les professions intermédiaires et les employés sont massivement négatifs tant aux plans relatif qu'absolu pour les deux premières catégories citées, ce en raison de solde annuel de migration nette inférieur ou égal à -5‰.

En revanche, parmi les inactifs, le solde des retraités est très positif : +10 500 tandis que la catégorie des autres inactifs parmi lesquels figurent en bonne place les étudiants affiche un déficit de 2 000 personnes.

Ces échanges ont surtout eu lieu avec les régions situées à proximité et en particulier avec l'Île-de-France, et à un moindre degré avec les Pays de la Loire, la Bretagne et Rhône-Alpes.

Enfin, deux CSP présentent une grande mobilité. Il s'agit des cadres avec un taux annuel d'entrée de 43,2‰ et de sortie de 48,9‰ et des professions intermédiaires avec respectivement 24,4‰ et 29,5‰. En revanche les ouvriers, les retraités et les agriculteurs font partie des CSP les moins mobiles comme en témoignent des taux d'entrées et de sorties plutôt faibles (inférieurs à 12‰).

Concernant les régions du **Bassin Parisien**, les bilans migratoires sont dans le domaine des CSP très contrastés. Ainsi, la région Centre présente des soldes migratoires positifs pour les 8 CSP tandis que la Haute-Normandie affiche des soldes migratoires négatifs pour toutes les CSP. À l'exception de la région Centre, toutes les régions sont caractérisées par des soldes négatifs pour les cadres, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

Toutes les régions composant le Bassin Parisien voient leur bilan migratoire très influencé par leurs relations avec l'Île-de-France. D'une façon générale, elles tirent parti de cette proximité sauf en ce qui concerne les cadres, CSP dont les mouvements migratoires s'opèrent au profit de la région capitale. Pour trois régions (Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Bourgogne), l'émigration des cadres vers l'Île-de-France est responsable d'environ la moitié du déficit migratoire global affectant cette CSP. Cette proportion atteint même 80% dans le cas de la Haute-Normandie.

Concernant les régions du **Grand Ouest**, comme déjà observé, seule la Basse-Normandie présente un bilan migratoire déficitaire. Les soldes positifs des autres régions procèdent de bilans migratoires par CSP majoritairement favorables. Toutefois, des déficits sont observés dans toutes les régions pour les cadres et dans certaines d'entre elles pour les employés et les professions intermédiaires. Concernant les cadres, le solde le plus négatif a été observé en Bretagne (-3 500) mais le taux annuel de migration nette n'a été que de -3,2‰ contre environ -5‰ en Basse-Normandie. À ce propos, il convient de souligner que plus l'éloignement avec l'Île-de-France est grand, plus le déficit migratoire affectant les cadres est restreint, le solde négatif le moins élevé ayant été enregistré en Poitou-Charentes.

L'excédent a surtout été marqué pour les retraités et les inactifs. Leurs soldes migratoires ont été positifs de près de 65 000 personnes pour la Bretagne, de 53 000 pour les Pays de la Loire et de 37 500 pour Poitou-Charentes mais seulement de 8 500 pour la Basse-Normandie.

Au plan du Grand Ouest, ce sont la Bretagne et les Pays de la Loire qui exercent la plus forte attraction sur la Basse-Normandie. Cette attirance concerne toutes les CSP mais surtout celle dites des « autres inactifs » qui inclut notamment, il faut le rappeler, les étudiants. En matière de déficit migratoire, cette catégorie est responsable de 43% à 51% des soldes négatifs observés entre la Basse-Normandie et les trois autres régions du Grand Ouest.

En termes de problématiques et d'enjeux relatifs aux CSP, il faut souligner une apparente contradiction entre l'évolution positive du nombre de cadres, de salariés des professions intermédiaires et d'employés en Basse-Normandie entre 1990 et 1999 et le constat, pour ces CSP, de soldes migratoires négatifs durant la même période. Cette situation témoigne très certainement d'une réelle difficulté pour la

Basse-Normandie à conserver une partie de sa population active surtout si elle est qualifiée et d'une non moins réelle difficulté à attirer les CSP les plus élevées sur son territoire.

Si l'on ajoute à ce constat que les cadres bas-normands sont largement plus âgés que la moyenne des salariés, le problème de leur renouvellement risque à moyen terme de se poser de façon cruciale.

Les mouvements migratoires selon le niveau de diplôme

Les enseignements qui peuvent être tirés de l'étude des mouvements migratoires selon le niveau de diplôme viennent utilement compléter et corroborer les constats déjà opérés. En effet et à certains égards, le diplôme constitue un facteur déterminant de mobilité. Toutefois, il faut souligner que cette approche comporte des limites. Ainsi, il n'est pas possible de savoir si les titulaires d'un diplôme ont été formés dans la région où ils ont été recensés. Et par ailleurs, l'âge du diplômé est également inconnu mais il influe assurément sur les résultats de chacune des catégories enquêtées. Au plan formel, pour cette analyse, 8 niveaux ont été retenus allant de l'absence de diplôme au titre universitaire de 2^e ou 3^e cycle (voir tableau n°4).

	Départs de Basse- Normandie	Arrivées en Basse- Normandie	Soldes migratoires	Taux ⁸ en ‰
Total	145705	140274	-5431	-0,42
Personne âgée de moins de 15 ans	31333	32732	1399	0,60
Aucun diplôme	12310	15128	2818	1,08
Certificat d'études primaires	7673	12376	4703	2,53
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	11179	11221	42	0,04
CAP	14420	15344	924	0,54
BEP	9487	8814	-673	-0,79
Baccalauréat général	11012	8173	-2839	-5,31
Baccalauréat technologique ou professionnel	10826	8439	-2387	-3,64
Diplôme de 1er cycle	17722	12646	-5076	-7,21
Diplôme de 2e ou 3e cycle	19743	15401	-4342	-7,17

Tableau n°4 : Les flux et les soldes migratoires bas-normands par niveau de diplôme entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, 15 344 personnes titulaires d'un CAP sont venues s'installer en Basse-Normandie alors que 14 420 ont quitté la région. Ces mouvements dégagent un solde migratoire de +900 personnes, ce qui correspond à 0,54 ‰ de la population titulaire du CAP en Basse-Normandie.

Le tableau n°4 met en évidence à la fois la plus grande propension à migrer des personnes dotées de diplômes élevés ainsi que le solde migratoire négatif voire très négatif concernant ces mêmes catégories de diplômés. Ces constats viennent confirmer ceux déjà établis à partir des catégories d'âge et des CSP, à savoir que les

⁸ Le taux correspond au taux annuel de migration nette.

catégories d'âge comprises entre 20 et 29 ans (celles où l'on fait des études) sont fortement migratrices et que les CSP de cadres et de professions intermédiaires (généralement les plus diplômées) présentent une grande mobilité et sont caractérisées en Basse-Normandie par un bilan migratoire très négatif.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les taux annuels de migration nette sont particulièrement défavorables à partir du baccalauréat. Cependant, en termes de taux annuel de migration nette, le déficit apparaît moins élevé pour les titulaires du baccalauréat technologique que pour ceux d'un baccalauréat général, caractéristique correspondant bien au profil économique de la Basse-Normandie avec notamment un secteur industriel bien développé.

Concernant les régions composant le **Bassin Parisien**, les bilans migratoires par niveau de diplôme sont marqués d'une certaine hétérogénéité. S'agissant des niveaux de diplôme les moins élevés (jusqu'au BEP), la région Centre présente un solde positif et la Basse-Normandie et la Bourgogne des soldes faiblement négatifs (inférieurs à 700). De façon inverse, Picardie (-1 001), Haute-Normandie (-1 894) et Champagne-Ardenne (-2 743) affichent des soldes très négatifs.

En ce qui concerne les bilans migratoires relatifs aux plus diplômés (baccalauréat et au-delà), toutes les régions cernant l'Île-de-France sont marquées par des soldes négatifs et ce quel que soit le niveau retenu, à l'exception cependant de la région Centre pour le baccalauréat technologique. D'une manière générale, les déficits enregistrés sont plus élevés en valeur absolue et en valeur relative pour les 2^e et 3^e cycles que pour le 1^{er} cycle.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique ou professionnel		Diplôme de 1er cycle		Diplôme de 2e ou 3e cycle	
	Taux en ‰	Soldes	Taux en ‰	Soldes	Taux en ‰	Soldes	Taux en ‰	Soldes
Champagne-Ardenne	-2,55	-1162	-1,01	-585	-3,88	-2280	-7,39	-3239 (48%)
Picardie	-1,14	-689	1,42	1114	-0,18	-146	-4,74	-2885 (52%)
Haute-Normandie	-1,02	-582	-0,03	-21	-1,97	-1546	-4,97	-3264 (96%)
Centre	1	856	2,34	2419	0,17	189	-3,57	-3260
Basse-Normandie	-0,27	-128	-0,24	-142	-2,27	-1372	-4,19	-2093 (48%)
Bourgogne	0,39	212	1,03	726	-0,57	-403	-3,21	-1812 (42%)

Tableau n°5 : Soldes et taux annuels de migration nette entre les régions périphériques à l'Île-de-France et l'Île-de-France

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture :

(1) : la Basse-Normandie a enregistré un déficit avec l'Île-de-France de 2 000 personnes diplômées d'un 2^e ou 3^e cycle, soit un taux annuel de migration nette de -5 ‰.

(2) : pour la Basse-Normandie, le déficit de diplômés de 2^e ou 3^e cycle avec l'Île-de-France représente 50 % du déficit total. En effet, la Basse-Normandie a enregistré un déficit de 4 300 personnes diplômées d'un 2^e ou 3^e cycle avec toutes les régions de France et 2 000 personnes avec l'Île-de-France.

Là encore, l'attractivité forte de l'Île-de-France est remarquable comme en témoigne le tableau n°5. Ce tableau met en avant l'importance des flux d'étudiants qui migrent vers l'Île-de-France et ce quelles que soient les régions concernées.

En ce qui concerne les régions du **Grand Ouest**, toutes ont présenté pour la période 1990-1999 des soldes positifs pour les personnes faiblement diplômées. Ainsi, la Bretagne a enregistré un excédent de 55 000 personnes, Pays de la Loire de 40 000 et Poitou-Charentes de 30 000. L'excédent relevé en Basse-Normandie n'a atteint que 8 000 personnes.

En revanche, pour les personnes plus diplômées (baccalauréat et au-delà), les situations démographiques sont plus contrastées. De toutes les régions concernées, seule la Basse-Normandie présente des soldes migratoires totalement négatifs du baccalauréat aux 2^e et 3^e cycles. De surcroît, les taux annuels de migration nette pour les échanges affectant les diplômés de l'enseignement supérieur sont bien plus négatifs en Basse-Normandie que dans les trois autres régions composant le Grand Ouest comme en témoigne le tableau n°6.

Cependant, trois observations doivent être apportées pour tempérer le caractère préoccupant de ce dernier constat. D'une part, ces soldes négatifs concernant les personnes les plus diplômées affectent toutes les régions du Grand Ouest ; il ne s'agit donc pas d'une spécificité bas-normande. D'autre part, la Basse-Normandie est soumise en la matière à l'attractivité des universités et des établissements d'enseignement supérieur situés à la fois dans la région parisienne et dans le Grand Ouest, ce qui a certainement pour effet d'accroître les phénomènes d'émigration.

Enfin, si l'offre de formations supérieures s'est considérablement étoffée ces dix dernières années en Basse-Normandie, son impact au plan des statistiques migratoires n'a pu qu'être limité, le recensement général de la population (RGP) ne prenant en compte que la phase initiale de cet effort, en l'occurrence la période 1995-1999.

	Basse-Normandie		Pays de la Loire		Bretagne		Poitou-Charentes	
	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes
Baccalauréat général	-5,31	-2839	0,95	1226	1,93	2543	-1,22	-835
Baccalauréat technologique	-3,64	-2387	0,35	588	1,29	2096	1,02	811
Diplôme de 1er cycle	-7,21	-5076	-0,96	-1727	-1,49	-2686	-1,06	-876
Diplôme de 2e ou 3e cycles	-7,17	-4342	-5,50	-8234	-4,14	-6302	-3,08	-2196
Total		-14644		-8147		-4349		-3096

Tableau n°6 : Les soldes migratoires et les taux annuels de migration nette des régions du Grand Ouest pour les personnes les plus diplômées

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Dans ses relations avec les régions du Grand Ouest, la Basse-Normandie présente des soldes migratoires négatifs pour tous les niveaux de diplômes avec chacune des trois régions en cause. Les régions Bretagne et Pays de la Loire ont essentiellement exercé leur attractivité sur les diplômés d'un baccalauréat et sur les personnes titulaires d'un 1^{er} cycle.

En termes d'enjeux, ces derniers constats soulèvent la question de l'offre régionale en emplois qualifiés, en particulier de haut niveau, et, à un degré moindre, celle relative à l'éventail de formations proposé en Basse-Normandie, même si celui-ci s'est significativement étoffé ces dernières années.

III - LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES BAS-NORMANDS AU PLAN INTRA-RÉGIONAL

En la matière, deux approches s'imposent : l'une relative aux mouvements migratoires au plan départemental, l'autre au niveau des zones d'emploi.

Les mouvements migratoires au niveau départemental

Il convient au préalable de dresser un bref bilan migratoire de chacun des départements bas-normands, c'est-à-dire entre les départements et le reste de la France y compris avec les départements bas-normands. Le Calvados a donc enregistré un solde migratoire positif de 6 632 personnes, la Manche un solde négatif de 7 340 personnes et l'Orne un solde également négatif de 4 723 personnes.

Au plan plus restreint des échanges entre les départements bas-normands (hors échanges internes à la Basse-Normandie) et les autres régions de métropole, seul le département du Calvados présente un solde positif de 523 personnes. S'agissant d'un département caractérisé par la présence d'une capitale régionale, ce bilan migratoire s'avère tout juste satisfaisant. La Manche, avec un solde de -4 468 individus, connaît le bilan migratoire le plus défavorable notamment en raison de l'achèvement des grands chantiers nucléaires, tandis que l'Orne présente aussi une situation négative avec un solde s'établissant à -1 486 personnes.

Il est également intéressant d'évoquer l'intensité des échanges migratoires des départements bas-normands avec les régions françaises. Le tableau n°7 met en évidence les régions avec lesquelles chacun des trois départements bas-normands a le plus échangé.

Sans surprise aucune, c'est avec l'Île-de-France que les départements bas-normands ont les flux migratoires les plus élevés. C'est ensuite la proximité qui prévaut puisque les échanges les plus intenses ont eu lieu avec la région géographiquement la plus proche : Pays de la Loire pour l'Orne, Bretagne pour la Manche...

	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang	5 ^e rang	TOTAL
Calvados	Île-de-France 42 005	Hte-Normandie 21 463	Bretagne 10 438	Pays de la Loire 9 874	Centre 5 571	127 673
Manche	Île-de-France 26 661	Bretagne 16 853	Pays de la Loire 7 868	Hte-Normandie 6 107	PACA 4 555	85 882
Orne	Île-de-France 21 121	Pays de la Loire 19 059	Centre 7 660	Hte-Normandie 5 974	Bretagne 4 628	74 424

Tableau n°7 : Principaux flux migratoires (entrées et sorties cumulées) entre les départements bas-normands et les régions de métropole

Source : INSEE, RGP 1999 exploitation complémentaire

Il est également intéressant d'observer les mouvements migratoires départementaux selon les catégories d'âges (toujours avec les autres régions). Les trois départements présentent tous des soldes migratoires négatifs pour les 20-29 ans, celui de la Manche étant nettement plus élevé (-8079) que ceux affichés par les deux autres départements : Calvados -5525 et Orne -5774.

En revanche, ils bénéficient tous de soldes migratoires positifs pour les autres catégories d'âges et en particulier pour les seniors. Il faut cependant souligner que le solde migratoire du département de la Manche ne devient positif qu'à partir de 50 ans. On doit voir dans ce phénomène la conséquence de l'importance des départs occasionnés par l'achèvement des grands chantiers nucléaires du Nord-Cotentin au début des années 1990.

Les mouvements migratoires entre départements bas-normands

Exerçant la fonction de capitale régionale aux plans politique, administratif, économique et de la formation, l'attractivité du Calvados sur les deux autres départements s'est encore une fois confirmée durant la dernière décennie. Le tableau n°8 illustre ce constat.

	Départs	Arrivées	Soldes migratoires	Taux annuels de migration nette
Solde migratoire pour le Calvados	17824	23933	6109	1,18
Solde migratoire pour la Manche	16035	13163	-2872	-0,73
Solde migratoire pour l'Orne	12352	9115	-3237	-1,41

Tableau n°8 : Soldes migratoires et taux annuels de migration nette des départements bas-normands entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : Ces soldes migratoires correspondent aux échanges intervenus entre un département bas-normand et les deux autres, ainsi qu'avec toutes les régions de métropole.

De façon détaillée, le Calvados a enregistré vis-à-vis des deux autres départements des excédents de même importance, soit de l'ordre de 3000 personnes pour chacun d'entre eux. En outre, avec un excédent migratoire positif de plus de 6 500 jeunes de 20 à 29 ans, il apparaît que l'attractivité du Calvados s'est uniquement exercée sur cette classe d'âge et ce principalement par l'accueil d'étudiants⁹.

À l'inverse, la Manche présente des soldes positifs interdépartementaux pour toutes les catégories d'âge supérieures à 30 ans.

Le département de l'Orne est, quant à lui, caractérisé par des soldes migratoires négatifs à tous les âges.

Les mouvements migratoires au plan des zones d'emploi

Cette approche permet d'affiner les analyses et constats opérés antérieurement. Le tableau n°9 brosse un portrait d'ensemble des mouvements migratoires qui ont marqué les 10 zones d'emploi bas-normandes entre elles durant la période 1990-1999 (à l'exclusion des mouvements de ces zones d'emploi avec les autres régions).

Zones d'emploi	Arrivées dans la zone d'emploi	Départs de la zone d'emploi	Soldes migratoires	Taux annuels de migration nette
Caen-Bayeux	28502	19732	8770	2,22
Coutances	7176	6493	683	1,39
Avranches-Granville	8842	7691	1151	1,24
Alençon-Argentan	7037	7699	-662	-0,78
Flers	7396	8363	-967	-1,04
Vire	6309	6864	-555	-1,15
Cherbourg	7532	9826	-2294	-1,37
Saint-Lô	9806	11421	-1615	-2,12
Mortagne-au-Perche-L'Aigle	3540	4941	-1401	-2,2
Lisieux	6270	9380	-3110	-3,24

Tableau n°9 : Flux, soldes migratoires et taux annuels de migration nette entre les zones d'emploi bas-normandes

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : il s'agit des échanges de population au sein du seul territoire bas-normand c'est-à-dire à l'exclusion des échanges avec les régions de métropole.

Avec un excédent des arrivées sur les départs de 8 770 personnes, la zone d'emploi de Caen-Bayeux a enregistré l'excédent migratoire de loin le plus élevé. Cette zone d'emploi fait partie, avec celles d'Avranches-Granville (+1 151) et de

⁹ À ce propos, la technique déclarative du recensement (prenant en considération uniquement les assertions du recensé) peut favoriser en l'occurrence le département d'accueil des étudiants.

Coutances (+683), des trois zones qui ont gagné aux échanges migratoires avec les autres zones de la région.

À l'opposé et en valeur relative, ce sont les zones d'emploi de Lisieux, de Mortagne-au-Perche et de Saint-Lô qui ont le plus perdu d'habitants vis-à-vis des autres zones bas-normandes. On observera au passage que les 10 zones d'emploi composant la Basse-Normandie offrent des profils migratoires contrastés, toutes étant affectées de taux annuels de migration nettement positifs ou négatifs.

Quelques informations peuvent venir utilement compléter cette approche par zone d'emploi. Ainsi, la zone de Caen-Bayeux affiche pratiquement un solde positif avec toutes les autres zones d'emploi à l'exception de celle de Vire.

En termes de migrations par catégorie d'âges, la zone de Caen-Bayeux présente également un solde migratoire des 20-29 ans extrêmement positif (+8 077), suscitant dans toutes les autres zones des déficits considérables, y compris dans celles dotées d'une offre de formations supérieures délocalisées. Cependant, il convient d'admettre que les déficits enregistrés dans certaines zones d'emploi (Cherbourg, Alençon...) auraient été certainement plus importants encore s'il n'avait pas été procédé à un mouvement significatif de délocalisations universitaires en Basse-Normandie.

En ce qui concerne les 30-59 ans, ce sont les zones d'emploi du Bocage (Vire, Avranches-Granville, Coutances, Flers) qui présentent les soldes les plus positifs (sans doute en raison de la vitalité globale de leur industrie) tandis que pour les plus de 60 ans Avranches-Granville, et à un moindre degré Coutances, affichent des soldes également positifs.

Pour compléter cette approche il est intéressant de mentionner que certains bassins rééquilibrent ou limitent leurs pertes grâce aux échanges avec les autres régions. C'est le cas de Mortagne-au-Perche dont le solde migratoire avec la Basse-Normandie est négatif (-1 401) mais qui, en raison d'une forte attractivité, en particulier avec l'Île-de-France, présente un solde global positif (+1 457). C'est dans une certaine mesure également le cas de la zone d'emploi de Lisieux dont l'attractivité avec les autres régions de métropole compense en partie un solde migratoire avec les deux autres départements bas-normands particulièrement négatif¹⁰.

En conclusion à cet avis purement descriptif des migrations résidentielles ayant caractérisé la Basse-Normandie entre 1990 et 1999, plusieurs enseignements et observations méritent d'être soulignés.

D'une ampleur limitée (-5 341 personnes), le caractère négatif du solde migratoire régional est moins prononcé qu'il ne l'a été au cours de la décennie 1982-1990 (-9506). Il trouve son origine essentiellement dans les échanges de population

¹⁰ Le solde migratoire de la zone d'emploi de Lisieux avec la Basse-Normandie est de -3 110, mais de +1 760 avec les autres régions de métropole, soit un solde final de « seulement » -1 350.

affectant les jeunes (20-29 ans) dont le bilan migratoire se révèle très négatif (-8 099).

Préoccupante et même pénalisante au plan des perspectives globales du développement régional, cette situation trouve en partie son origine dans la localisation particulière de la Basse-Normandie sur le territoire français. Ainsi, placée sous la double influence de l'Île-de-France et des capitales et des universités des régions Bretagne et Pays de la Loire, la Basse-Normandie subit cette double attractivité en particulier au niveau des jeunes, qu'ils soient étudiants ou primo-demandeurs d'emploi et peine à retenir ses élites potentielles¹¹ ;

De surcroît, à l'heure où l'importance du niveau de métropolisation conditionne le degré de développement régional, la taille relativement modeste de la capitale bas-normande, tant aux plans économique qu'administratif, constitue une forme de handicap.

Cette situation, à bien des égards insatisfaisante, n'est pas l'apanage de la seule Basse-Normandie. Toutes les régions entourant l'Île-de-France présentent un profil identique de même qu'à un degré moindre celles du Grand Ouest. Néanmoins, et c'est là le principal objet de préoccupation, ce solde migratoire négatif affectant les jeunes s'est amplifié entre 1990 et 1999 par rapport à la période 1982-1990 et ce malgré les efforts accomplis en matière de renforcement de l'appareil de formation initiale et supérieure. Cependant, il est certainement encore trop tôt pour constater pleinement les effets probablement positifs aux plans statistiques et démographiques de l'amélioration de l'offre de formations impulsée en Basse-Normandie depuis une dizaine d'années.

À l'inverse, la Basse-Normandie devient une terre d'accueil des adultes d'âges intermédiaires et surtout des seniors. Même si ce phénomène entraîne un vieillissement accéléré de la population régionale, il est générateur de développement et de créations de richesses et d'emplois pour un certain nombre de territoires (Ouest-Cotentin et Perche en particulier). En ce sens, cette forme de migration doit être favorisée notamment par une offre accrue de services adaptés¹².

Ainsi, une amélioration à long terme du bilan migratoire régional constitue un objectif singulièrement difficile à atteindre compte tenu de la prégnance d'un certain nombre de facteurs d'attractivité extérieurs à la région et de l'importance des moyens à déployer au plan régional, notamment dans le domaine de la formation, des communications et du développement économique, pour infléchir quelque peu les tendances actuelles et accroître l'attractivité de la Basse-Normandie.

En ce sens, une poursuite et même une accentuation des efforts déjà entrepris dans ces trois domaines apparaissent indispensables au renforcement de

¹¹ Selon une étude réalisée en août 2004 par l'ORFS, 26% des bacheliers inscrits en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) ont quitté la Basse-Normandie à la rentrée 2002 ; 13% d'entre eux avaient une mention très bien contre seulement 3% pour les bacheliers accomplissant leur CPGE en Basse-Normandie.

¹² Une réflexion identique pourrait être entreprise au plan de l'accueil en Basse-Normandie des étrangers et en particulier des britanniques, leur arrivée et leur présence pouvant induire des effets économiques non négligeables au profit des territoires concernés.

l'attractivité de la Basse-Normandie. Il est ainsi impératif de parvenir dans des perspectives temporelles rapprochées à l'achèvement définitif du maillage du territoire régional en moyens de communication efficaces (liaison ferroviaire Normandie-Vallée de Seine, relation A 84-RN13, A88, TIC...). De même, l'adaptation de l'appareil de formation initiale, supérieure et professionnelle, d'ores et déjà doté d'une offre élargie, complété par l'implantation régulière de formations spécifiques comme les licences professionnelles, semble également nécessaire.

Si ces deux secteurs d'intervention (communications et formation) constituent des facteurs participant indiscutablement à l'attractivité régionale, il apparaît enfin utile d'insister sur la nécessité de poursuivre une réflexion sur les activités et les dispositifs susceptibles de contribuer au développement économique même de la Basse-Normandie. En effet, de tous les facteurs contribuant à l'attractivité d'une région, le dynamisme économique demeure le plus important et le plus à même d'inciter les habitants d'un territoire à y rester et de susciter la venue de migrants.

Seule une prise en considération renforcée de ces différents paramètres peut permettre de modifier favorablement l'attractivité de la Basse-Normandie et donc d'entraîner une amélioration du bilan migratoire régional.